

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3053

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à la fondation Rhône-Alpes Futur - Avenant 2005**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La fondation Rhône-Alpes futur (FRAF), créée en 1988 par un groupe d'industriels, de banquiers et d'universitaires rhônalpins désireux de participer au développement de leur région, est une fondation reconnue d'utilité publique par décret en conseil d'Etat du 28 octobre 1988.

Elle a pour mission :

- de favoriser l'innovation industrielle et les échanges réciproques entre le milieu économique et le milieu scientifique,
- d'organiser une coopération entre industriels et chercheurs,
- de détecter dans les laboratoires des projets et des savoir-faire innovants susceptibles d'intéresser les industriels,
- de valider et aider à la mise en oeuvre des projets,
- de contribuer ainsi au développement de la région Rhône-Alpes.

Dans le cadre de sa mission de facilitateur entre les laboratoires et les entrepreneurs, la fondation organise les carrefours de la fondation Rhône-Alpes futur. Cet événement a pour but de favoriser l'émergence de projets innovants des laboratoires de recherche rhon-alpin en vue d'une valorisation industrielle sous forme de transfert de savoir-faire, prise de brevet, accord de licence, création d'entreprises. Cette manifestation annuelle rassemble la communauté scientifique, les représentants institutionnels, les cellules de valorisation et les personnes du monde économique, financier et industriel.

Chaque année, la fondation Rhône-Alpes futur formule un appel à projets innovants dans différents domaines représentatifs des forces de Lyon et sa région : mécanique, matériaux et nanotechnologies, environnement, bio-industries, technologies de l'information et de la communication, modélisation, économie, droit et société.

Cet événement, qui contribue à rendre lisible le potentiel de recherche de l'agglomération et à rapprocher chercheurs et industriels, s'inscrit dans la politique d'innovation de la Communauté urbaine , à travers le programme Lyon métropole innovante (LMI).

En 2004, la Communauté urbaine a signé une convention de deux ans avec la FRAF pour l'organisation des carrefours en 2004 et 2005. L'objectif du présent avenant est de préciser les objectifs des 13° carrefours, qui seront organisés le 20 décembre 2005.

Le bilan 2004

Le 25 janvier 2004 ont été organisés les 12° carrefours de la fondation Rhône-Alpes futur, qui ont permis aux chercheurs de la région lyonnaise de présenter leurs travaux devant 300 personnes, dont 40 % d'industriels, scientifiques, capital investisseurs et organismes de valorisation.

44 dossiers ont été présentés et quatre projets à fort potentiel ont été récompensés dans les domaines des bio-industries, de l'environnement, de la mécanique et des technologies et de l'information et de la communication.

Un prix spécial d'aide à la création d'entreprise (5 000 €) a été remis à un porteur de projet du laboratoire IRIS pour son projet sur l'ADN sonore.

Un prix coup de pouce, pour favoriser le développement d'une jeune entreprise innovante, a été créé en 2005. A ce titre, la société Transat, spécialisée dans les modèles cellulaires (traitement du cancer), a reçu une dotation de 20 000 €.

Les objectifs 2005

L'année 2004 s'est traduite par une évolution de la stratégie de la FRAF, qui souhaite renforcer son rôle dans le rapprochement du secteur industriel avec celui de la recherche :

- création d'un club d'industriels à côté du conseil scientifique pour représenter le versant économique de la mission de transfert que s'est fixée la fondation,
- recentrage des carrefours sur des entreprises plus matures.

Les objectifs proposés pour les 13° carrefours de la FRAF sont les suivants :

- 50 projets académiques déposés,
- implication du club industriel dans le jury de sélection des projets,
- création d'un prix spécifique pour attirer des entreprises en région Rhône-Alpes, en liaison avec l'Aderly,
- pérennisation du prix coup de pouce pour des entreprises installées, en cours d'augmentation d'effectif,
- 300 participants à la manifestation, dont 40 % d'industriels, capital investisseurs, sociétés de valorisation.

Pour cette édition 2005 les partenaires financiers sont les suivants : CNRS (mécanique, matériaux et nanotechnologies), l'institut français du pétrole (IFP), SUEZ (environnement).

Le budget et le plan de financement prévisionnel 2005

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
évènement	5 000 €	Club industriel	60 000 €
dotation prix	60 000 €	Communauté urbaine	15 000 €
communication	10 000 €	FRAF	18 000 €
salaires/frais mission	18 000 €		
total	93 000 €	total	93 000 €

Conformément à la convention 2004-2005, il est proposé d'apporter un financement de 15 000 € à la FRAF en 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant avec la fondation Rhône-Alpes futur.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 15 000 € en 2005 par la Communauté urbaine à la fondation Rhône-Alpes futur.

3° - Cette dépense sera imputée aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,